

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames, Messieurs, les membres de la CAPD,

Cette instance est attendue avec encore plus d'impatience que d'ordinaire par nos collègues. La précipitation du nouveau ministre, pour répondre aux promesses électorales, balaye d'un revers de mains, à quelques semaines de la rentrée, de nombreux préparatifs normalement en cours de finalisation. Les CP12, les rythmes scolaires (et par voie de conséquence le temps de travail pour nos collègues) créent un climat d'incertitudes et de tensions dont nous nous serions tous passés !

Sur le fond, les CP12 sont des pistes de travail intéressantes pour les élèves qui bénéficieront de bases solides pour la réussite de leur parcours scolaire.

Sur la forme, suite à nos nombreux échanges sur le sujet, il est aujourd'hui indispensable que nos collègues des 25 écoles en REP + du département soient informés sur l'organisation. Et par extension, quid pour les écoles en REP ? Nous vous rappelons que le SE-Unsa avait demandé la tenue d'un groupe de travail pour ce chantier important. Nous demandons que l'avis des équipes concernées puisse être pris en considération.

Les conséquences sont nombreuses, pour les collègues, les locaux, la gestion des commandes, mobilier et matériel.

A moyens constants, c'est donc à coup de redéploiement que ces classes vont être créées ! Ponction sur les postes « E », les « PDMQDC », voire les moyens de remplacements et peut être impact sur les mesures de carte scolaire !

Concernant les rythmes scolaires et le projet de décret, nous ne pouvons que regretter cette précipitation. De nouveaux programmes sont en vigueur. Nous recherchons la cohérence d'une mesure prise dans l'urgence en faveur de la réussite des élèves.

De même, avant que vous ne preniez votre décision pour chacune des demandes, l'avis des Conseils d'école sur le projet de décret doit être sollicité : pour rappel, le projet de décret indique que les dérogations doivent faire l'objet d'une concertation entre les communes et les conseils d'école.

Quelles que soient les réponses finales des mairies, l'avis des Conseils d'école sera l'expression de la communauté éducative locale et permettra d'engager le débat sur ce sujet. En effet, chacune des parties a ses arguments (intérêt des élèves, intérêts des personnels, contraintes budgétaires et matérielles...). Le Conseil d'école est une instance où un débat serein et respectueux peut et doit se tenir.

Par ailleurs, pour le SE-Unsa 95, les enseignants sont des professionnels capables d'évaluer l'organisation de la semaine.

Nous l'avons déjà indiqué, au SE-Unsa, la réussite de nos élèves, prioritaire, est liée au bien-être de nos collègues.

Concernant cette CAPD, les EXEAT-INEAT, détachements et recours des temps partiels sont à l'ordre du jour. Ils vont encore laisser en grand désarroi nombre de nos collègues concernés. Nous restons lucides sur le calibrage des EXEAT que vous allez nous annoncer. La pénurie d'enseignants s'étend au territoire national : beaucoup de départements annoncent « aucun EXEAT accordé » quand dans le même temps, les INEAT validés créent de l'espoir.

Enfin, nous avons découvert incidemment dans une circulaire rectoriale du 17 mai dernier, que les personnes recrutées en contrat CUI pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap avaient l'interdiction de participer aux sorties scolaires dès lors qu'elles dépassent le temps de travail des CUI. Une décision clairement, purement bureaucratique, qui ne prend pas en compte l'intérêt des élèves à besoins particuliers, remet en cause la relation de l'enfant à l'adulte, et leur inclusion dans les projets scolaires. Il est intolérable de réduire à des préoccupations administratives l'investissement des personnels précaires, et l'accompagnement des élèves.